



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 MAI 2015

Date de la convocation

7/05/2015

Date d'affichage de la convocation

7/05/2015

Date d'affichage du C.R.

21/05/2015

Nombre de conseillers

En exercice 26

Quorum : 14

Présents : 21

Procuration : 1

Votants : 22

Absents : 5

Le lundi 18 mai 2015 à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué par Madame Marie-Françoise ISABEL, Première Adjointe au Maire, s'est réuni en séance publique, à la Mairie d'Argences, sous la présidence de Madame Marie-Françoise ISABEL, agissant pour le Maire empêché dans la plénitude de ses fonctions en vertu de l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mmes Marie-Françoise ISABEL, Martine BUTEUX avec pouvoir de Corinne SEBERT, M. Patrice RENOUF, Mme Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Mme Marie-Hélène PORTIER, Amand CHOQUET, Michel COMBE, Claude CAUVIN, Mme DERETTE, MM. Franck CENDRIER, Mmes Sandrine DUPONT, Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert GEMY, Mme Florence SEBILO, Florence GUERIN, MM. Michel LE MESLE, Gaël LÉBOUCHER, Jacques-Yves OUIN, Alexandre LECERF et Bruno PAIN

Secrétaire de séance : Jacques-Yves OUIN.

Absents excusés : M. DELIVET, Maire, Mmes Christelle BEAUDOUIN, Evelyne LABORY, Amélie LEGOUPIL et Corinne SEBERT

PREAMBULE

Madame ISABEL lit un message émanant de Monsieur le Maire à l'attention de l'ensemble des membres du Conseil municipal et du personnel. Madame ISABEL lui souhaite au nom de tous ses collègues et du personnel ses meilleurs souhaits pour un bon rétablissement et le remercie pour ses pensées amicales à l'attention des élus et de ses collaborateurs.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 13 avril 2015 n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N°19 : ETUDE DES SUBVENTIONS 2015

Les demandes de subventions présentées au Conseil municipal ont été étudiées préalablement par la Commission des Finances, mercredi 29 avril 2015, celles concernant les établissements scolaires avaient été examinées préalablement par la Commission Scolaire.

Madame ISABEL passe la parole à Madame Lydie MAIGRET qui présente les propositions examinées par la Commission des Finances.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les subventions suivantes :

ECOLES	
Coop + Bibliothèque Ecole Primaire	500,00 €
Manifestations sportives Ecole Primaire	150,00 €
Ecole Primaire - Aides aux projets d'école	800,00 €
Subvention Ecole Primaire pour spectacles	657,12 €
Sorties pédagogiques Ecole Primaire	2.242,20 €
Coop. Ecole Maternelle	328,25 €
Subvention Ecole Maternelle pour spectacles	262,20 €
Subvention Ecole Maternelle pour fêtes	363,51 €
Bibliothèque Ecole Maternelle	373,71 €
Sous-total	5.676,99 €
ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL ET LOISIRS	
Comité de Jumelage	2.000,00 €
Service Volontaire Européen 2014 – 2015	1.000,00 €
Folklore	130,00 €
APOSA	11.500,00 €
Les Capucines d'Argences (Majorettes)	1.500,00 €
Centre aéré U.N.C.M.T. (Eté)	1.650,00 €
Subvention sorties U.N.C.M.T.	1.700,00 €
Subvention aux familles – centre aéré	1.800,00 €
Carrefour des associations (judo - basket)	80,00 €
Sous-total	21.360,00 €
SPORTS - ARGENCES	
Gymnastique Volontaire	280,00 €
Argences Billard Club	600,00 €
E.S.A. Pétanque	830,00 €
E.S.A. Tir à l'Arc	1.050,00 €
E.S.A. Basket	8.000,00 €
Argences Tennis Club	2.400,00 €
Vélo Sport Argençais	400,00 €
Vélo Vert de la Muance	500,00 €
Val ès dunes Hand-ball	2.200,00 €
Football Club d'Argences	12.800,00 €
Sub. Exceptionnelle 80 ^{ème} anniversaire du FCA	2.500,00 €
Karaté Val Es Dunes	700,00 €
Gymnastique "Les Ecureuils" – Bellengreville remplacée par Gymnastique Expression en Val ès dunes	400,00 €
Sous-total	32.660,00 €
DIVERS	
Familles Rurales	1.400,00 €
A.D.M.R.	810,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	300,00 €
Photo club « Clin d'Œil »	500,00 €
Donneurs de Sang	770,00 €
Médaillés Militaires	170,00 €

F.N.A.C.A.	700,00 €
Association pour la Défense de l'Environnement du Secteur d'Argences	460,00 €
Club du 3 ^{ème} Age Maison de Retraite	400,00 €
Amis du Moulin de la Porte	710,00 €
UCIA	1.000,00€
Association de parents d'élèves « Mine de Rien »	150,00 €
Sous-total	7.370,00 €
ORGANISMES OU ASSOCIATIONS DE L'EXTERIEUR	
Chambre des Métiers & Artisanat	120,00 €
Tennis de Table - Moulton	120,00 €
Secours Populaire Français	300,00 €
Secours Catholique	1 000,00 €
Prévention Routière	150,00 €
Restos du Cœur (Méridon)	300,00 €
Téléthon AFM	250,00 €
Alzheimer	250,00 €
Alcool Infos	350,00 €
Association sportive du Collège Jean Castel Argences	120,00 €
Association "Groupement d'employeurs"	22 000,00 €
Brochet Caennais	650,00 €
MFR la Pommeraye	30,00 €
MFR La Bagotière	90,00 €
MFR Maltot	60,00 €
MFR Le Pointel	30,00 €
BTP – CFA Caen	60,00 €
Aide aux familles	6 000,00 €
Pôle de Santé de la Muance (solde facture audit)	1.248,60 €
Caen Sud GR	90,00 €
CFAIE (Eure)	30,00 €
Sous-total	33.248,60 €
Total	100.315,59 €
Crédit total inscrit au budget (art. 6574)	180 000,00 €

DELIBERATION N°20 : SUBVENTION - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La Commission des Finances en date du mercredi 29 avril dernier a proposé l'attribution de subventions aux associations intervenant dans le cadre des rythmes scolaires mis en place pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 juin 2015.

Mme ISABEL propose donc au Conseil municipal d'attribuer une subvention au GEAA et à l'UNCMT pour leur permettre de fonctionner sans souci de trésorerie pour cette période :

- G.E.A.A : 712,50 €
- UNCMT : 14.766,28 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article **6574** du budget 2015.

Après débat, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

Il restera donc en réserve sur ces crédits (Art 6574) la somme de 84 836.81 €.

DELIBERATION N°21 : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2015

Comme chaque année, le Conseil départemental sollicite la commune d'Argences pour une participation au F.S.L. destinée à contribuer aux actions engagées pour le logement des personnes défavorisées.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter la somme de 700 € qui sera prélevée à l'article 65738 fonction 020 du budget.

DELIBERATION N°22 : VOYAGE DES ANCIENS 2015 - PARTICIPATION DES ACCOMPAGNANTS

Mme ISABEL rappelle que chaque année, en fonction des places disponibles, des personnes ne remplissant pas les conditions de gratuité peuvent participer au voyage des Anciens moyennant une contribution financière. Il est proposé de fixer cette dernière à 62.00 €. Le voyage est prévu soit le mercredi 27 mai soit le samedi 30 mai prochain à JUVIGNY SOUS ANDAINE et BAGNOLES DE L'ORNE.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

DELIBERATION N°23 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Il convient de délibérer sur le projet de décision modificative suivante :

PROJET DE DECISION MODIFICATIVE N°1

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dans le cadre des nouvelles dispositions concernant la facturation de la Cantine scolaire et de la Garderie Périscolaire, des nouveaux progiciels avec tablettes doivent être acquis pour la somme de 5.000 € à l'article 020 – 2051 – Opération 9186.

Le photocopieur de la mairie acquis en 2007 doit être remplacé, après consultation, une proposition d'un montant de 11.900,00 € TTC est soumise à délibération.

Un traceur de ligne au stade doit être acquis pour un montant de 1.500,00€ TTC.

RECETTES

Pour équilibrer les dépenses d'investissement, un prélèvement sur la section de fonctionnement de 18.400 € doit être réalisé et inscrit à l'article 021.

FONCTIONNEMENT

RECETTES

Des recettes de fonctionnement concernant des dotations définitives ont été notifiées à la commune, le Conseil municipal est invité à les inscrire au budget.

1/ La Dotation Générale Forfaitaire 2015 a été notifiée ; il convient d'ajouter **76.752,00 €** à l'article **01 – 7411**.

2/ La Dotation Solidarité Rurale 2015 a été notifiée ; il convient d'ajouter **23.570,00 euros** à l'article **01 –74121**.

3/ La Dotation Nationale de Péréquation 2015 a été notifiée ; il convient d'ajouter **12.997,00 €** à l'article **01 –74127**.

DEPENSES

1/ Petit matériel : un crédit supplémentaire de **94.919,00€** peut être inscrit à l'article **020 – 60632**.

2/ Virement à la section d'investissement de **18.400 €** à l'article **020**.

Il est nécessaire de virer à la section d'investissement la somme de **18.400,00 €**, à l'article **023** pour permettre les nouvelles dépenses envisagées.

Projet de décision modificative N°1

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	113.319,00 €
1/ Article 01 – 7411 Dotation Forfaitaire 2015	76.752,00 €
2/ Article 01 –74121 Dotation Solidarité Rurale 2015	23.570,00 €
3/ Article 01 –74127 Dotation Nationale de Péréquation2015	12.997,00 €
DEPENSES	113.319,00 €
1/ Art 60632 fonction 020 Petit matériel	94.919,00 €
2/ Art 023 fonction 01 (Virement à la section d'investissement)	18.400,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
RECETTES	18.400,00 €
1/ Art 021 fonction 01 (Prélèvement sur section de fonctionnement)	18.400,00 €
DEPENSES	18.400,00 €
1/ Art 2051 fonction 020 Opération 9186 (Logiciel cantine)	5.000,00 €
2/ Art 2188 fonction 020 Opération 9139 Traceur du Stade	1.500,00 €
3/ Art 2183 fonction 020 Opération 9186 Photocopieur mairie	11.900,00 €

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

DELIBERATION N°24 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

Mme ISABEL présente le projet de délibération concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes relatif à l'instruction des actes d'urbanisme.

Projet de délibération

Vu les articles L5211-5 et L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L422-3 du Code de l'urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2015/46 du 26 mars 2015 instituant la création d'un service commun,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2015/47 du 26 mars 2015 instituant la création d'un service mutualisé entre les Communautés de communes « Entre Thue et Mue », « Evrecy-Orne-Odon » et « Val ès dunes »,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2015/52 du 23 avril 2015 sur l'inscription « habilitation de la Communauté de communes à instruire les actes d'autorisations d'occupation des sols pour le compte de ses communes ou d'autres communes »,

Vu la création d'un service instructeur mutualisé au 1^{er} mai 2015,

Vu la nécessité de procéder à une modification de statuts pour intégrer une nouvelle inscription, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

↳ accepte d'ajouter aux statuts de la Communauté de communes Val ès dunes un nouvel article,

« Habilitation de la Communauté de communes à instruire les actes d'autorisations d'occupation des sols pour le compte de ses communes ou d'autres communes ».

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

DELIBERATION N°25 : PERSONNEL

MODIFICATION DE DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

Compte tenu de la fréquentation de la Garderie Périscolaire, et après accord de l'intéressée, Adjoint technique de 2^{ème} classe, Mme ISABEL présente la modification de durée hebdomadaire de service d'un agent passant de 15/35^{ème} à 20/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2015. Le Comité Technique du Centre de Gestion du Calvados, réuni le 27 avril 2015 a donné un avis favorable à cette modification.

Le Conseil municipal approuve cette proposition.

RATIO DU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE

La Commission communale du personnel réunie le 23 mars 2015 avait émis un avis favorable à la création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe, le Comité Technique a été saisi et a donné un avis favorable le 27 avril dernier à la détermination du ratio (100%) proposé par le Maire. Le Conseil municipal doit valider cet avis avant de saisir la Commission Administrative Paritaire pour présenter le tableau annuel d'avancement du grade des adjoints techniques de 1^{ère} classe.

Le Conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE AU 1^{er} JUIN 2015.

A la suite de l'avis favorable de la Commission du Personnel en date du 23 mars 2015 et des diverses Commissions paritaires, il convient de délibérer :

- Sur la création d'un poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe au 1^{er} juin 2015.

Le Conseil municipal, après débat, décide à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe au 1^{er} juin 2015.

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2015 (salaire de base et régime indemnitaire)

DELIBERATION N°26 : ETUDE DES TARIFS DE LA CANTINE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2015

Mme ISABEL indique au Conseil Municipal que par délibération du 26 mai 2008, l'Assemblée avait voté une augmentation des tarifs de garderie et de cantine applicable au 1^{er} septembre 2008 en fonction de l'indice à la consommation de l'ensemble des ménages sur les 12 derniers mois, soit 3% selon les informations connues de l'INSEE en 2007. Aucune augmentation n'a été votée depuis 2008.

Après avis des Commissions Scolaire et des Finances du 29 avril 2015, il est proposé d'appliquer les tarifs de cantine suivant dès le 1er septembre 2015 :

Catégories	Tarifs
1/ Enfants d'Argences inscrits toute l'année -Ecole élémentaire -Ecole maternelle	3,25 € 3,02 €
2/ Repas occasionnels (enfants d'Argences fréquentant l'école élémentaire ou maternelle)	4,74 €
3/ Enfants hors commune -Fréquentant l'école élémentaire ou maternelle -Fréquentant les classes de perfectionnement	4,74 € 3,25 €
4/ Repas adulte	5,70 €
5/ Repas du personnel	3,25 €
6/ Participation pour serviette	5,00 €

Par ailleurs, le Conseil décide de fixer à 3,25 €, le tarif des repas pris au restaurant par les jeunes qui effectuent des stages à l'Ecole Primaire ou à l'Ecole Maternelle.

Après débat le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

DELIBERATION N°27 : CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES 2016

Madame ISABEL informe le Conseil qu'il convient, comme chaque année, de procéder au tirage au sort, en public, à partir de la liste électorale générale, du nom de 9 personnes en vue de leur inscription sur la liste préparatoire du Jury d'Assises pour l'année 2016, conformément au Code de Procédure Pénale.

Elle propose un premier tirage du numéro de page sur la liste, puis un second pour le numéro de ligne afin de désigner le nom de chaque personne.

Il est donc procédé à cette opération et les 9 personnes dont les noms et adresses suivent seront inscrites sur la liste préparatoire :

1. M. Robert AUVRAY, 10, rue du Marais, 14370 ARGENCES.
2. M. Didier DULONG, 12, rue Boris VIAN, 14370 ARGENCES.
3. Monsieur Bernard DIERRICK, 24, rue Gustave Flaubert, 14370 ARGENCES.
4. M. Yves MOREL, 1 bis, rue Camille Blaisot, 14370 ARGENCES.
5. M. Bertrand GUICHARD, 20, rue Simonne de BEAUVOIR, 14370 ARGENCES.
6. M. Christian ANGEL DIT HUGO, 8, rue de la Demi Lune, 14370 ARGENCES.
7. Mme Lucienne LEROUX épouse PERRIER, 11, rue des Petites Rues, 14370 ARGENCES.
8. Mme Mauricette LE BRETON épouse LEMIERE, 11, rue des Ecuyers, 14370 ARGENCES.
9. M. Loïc MORIN, 6, rue du Dr Plantain, 14370 ARGENCES.

INFORMATIONS DIVERSES

Charte des Bénévoles de la Bibliothèque Municipale.

Mme ISABEL donne la parole à M. MARTIN, Adjoint chargé de la Commission Sport et Culture, qui présente la Charte des Bénévoles de la Bibliothèque Municipale dont la teneur suit :

CHARTRE DES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'ARGENCES

Propos introductifs

La bibliothèque municipale d'Argences est un service de lecture publique placée sous l'autorité du Maire d'Argences.

Ses objectifs sont les suivantes :

- Permettre à tous les publics, sans distinction de nationalité, d'âge, de sexe, d'orientation sexuelle, de religion, de langue ou de statut social l'accès à la culture.
- Contribuer au développement de la lecture et en particulier à destination des plus jeunes.
- Favoriser le renforcement de lien social en proposant un espace de rencontre et de réflexion.
- Contribuer à la promotion et à la diffusion de la création culturelle.

Au fil des années, la bibliothèque municipale s'est professionnalisée et emploie aujourd'hui deux agents.

Néanmoins, de nombreux bénévoles, autrement dénommés collaborateurs occasionnels du service public, participent, à la hauteur de leurs capacités et de leur temps, au bon fonctionnement de la bibliothèque et contribuent à rendre aux usagers un service public de qualité.

En aucun cas le bénévole ne peut se substituer au professionnel. Le professionnalisme et le volontariat ne s'opposent pas, ils sont complémentaires l'un de l'autre surtout dans une commune semi-urbaine comme Argences. L'action des volontaires est précieuse. Néanmoins, elle ne saurait se faire sans droit ni devoir.

L'objet de la présente Charte est de formaliser les relations entre les agents professionnels et les bénévoles, de définir la place et le rôle de chacun, et d'énoncer les droits et les devoirs des bibliothécaires volontaires.

En annexe, se situe une fiche informative à remplir par chaque bénévole ainsi qu'une fiche décrivant les missions et les services de la bibliothèque municipale d'Argences.

Article 1 : Devoirs des bénévoles

Les bénévoles de la bibliothèque municipale sont soumis aux devoirs suivants :

- **Neutralité** : le bénévole n'utilise pas la bibliothèque municipale comme moyen de propagande de ses opinions qu'elles soient politiques, religieuses ou philosophiques.
- **Egalité** : le bénévole agit de la même manière avec l'ensemble des usagers sans distinction de nationalité, d'âge, de sexe, d'orientation sexuelle, de religion, de langue ou de statut social.
- **Discrétion professionnelle** : le bénévole ne divulgue pas des informations ou des documents dont il aurait eu connaissance pendant ses heures de bénévolat. De même, les informations personnelles concernant les lecteurs, au sein du logiciel de gestion des collections et des emprunts de la bibliothèque, sont strictement confidentielles.
- **Autorité** : le bénévole agit suivant les consignes de la bibliothécaire présente.
- **Probité** : le bénévole s'engage au service de la bibliothèque de manière désintéressée. Il n'utilise pas les moyens de la bibliothèque pour servir ses intérêts personnels.
- **Moralité** : le bénévole s'engage à avoir une attitude respectueuse et ne doit pas porter atteinte, par son comportement, à l'image de bibliothèque et au-delà de la commune d'Argences.
- **Engagement** : dans le cas où un bénévole s'engage à être présent ou à effectuer une tâche précise, il doit s'efforcer de respecter son engagement pour ne pas mettre à mal le bon fonctionnement du service. En cas d'empêchement, il s'engage à prévenir dans des délais raisonnables les bibliothécaires.

Article 2 : Droits des bénévoles

Les bénévoles de la bibliothèque municipale jouissent des droits suivants :

- Formation : le bénévole a la possibilité d'être formé suivant ses compétences et son degré d'implication à la bibliothèque. Les formations sont soumises à l'appréciation du responsable de service référent de la commune.
- Information : le bénévole est informé régulièrement des activités de la bibliothèque (projets, changements, etc.)
- Assurance : la commune souscrit un contrat d'assurance pour tous les bénévoles dans le cadre de leur volontariat à la bibliothèque.
- Frais de déplacement : la commune s'engage à indemniser les bénévoles et prendre en charge leurs frais de déplacement et de repas dans le cadre de leurs activités liées au fonctionnement de la bibliothèque (ex. : formations) selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Article 3 : Durée de l'engagement

L'engagement des bénévoles se fait annuellement.

Chaque année, le bénévole remplit la fiche annexe afin que ses disponibilités, ses préférences et ses compétences soient en adéquation avec les besoins de la bibliothèque.

Article 4 : Fin du volontariat

Le bénévole met fin quand il le souhaite à sa collaboration. Suivant les engagements horaires qu'il avait pris, il en informe dans les meilleurs délais la bibliothécaire.

En cas de non respect des règles susmentionnées, le Maire en informe au préalable le bénévole (par un entretien avec l' élu référent et/ou le responsable du service). Après une période laissée à l'appréciation de l'autorité territoriale, si le comportement du bénévole ne change pas, cette dernière mettra fin à sa collaboration occasionnelle au sein de la bibliothèque.

J'ai pris connaissance de la Charte des bénévoles de la bibliothèque municipale d'Argences et je m'engage à respecter tous ses points.

Fait le _____,

La ou le bénévole,

Les bibliothécaires,

L'autorité territoriale,

➤ Mme ISABEL propose que les convocations et les comptes rendus des commissions, les avis des convocations, les compte-rendus des Conseils communautaires et les comptes rendus du Conseil municipal soient envoyés à ses collègues par courriel. L'assemblée accepte cette proposition.

➤ Madame PORTIER, Adjointe au Maire chargée de la jeunesse informe le Conseil municipal que le renouvellement du Conseil municipal des Jeunes se déroulera samedi 27 juin 2015 à partir de 10h. Huit enfants de classes de 6^{ème} et de 5^{ème} et huit de classes de CM1 et CM2 seront élus pour deux ans. Le dépôt des candidatures est reçu en mairie jusqu'au 12 juin prochain.

➤ Madame FIQUET-ASSIRATI, Conseillère municipale informe ses collègues que le cabinet d'infirmières sera transféré pour deux ans Boulevard Deléan dans les murs du cabinet du Docteur DEMONTROND, en attente de l'ouverture d'un pôle de santé.

➤ Monsieur CHOQUET, Maire-Adjoint chargé des travaux informe ses collègues que les travaux de réalisation de l'Allée Valès Dunes » reliant la rue du Maréchal Joffre à la rue de la Sente aux Oies en direction du collège et des écoles débiteront le 27 mai 2015.

➤ Monsieur CHOQUET, Vice-président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région d'Argences indique que la construction d'un nouveau réservoir de 2000 m³ va débuter début septembre 2015 à MOULT afin d'avoir une plus grande autonomie d'eau potable pour le territoire.

➤ Il est évoqué que la porte d'entrée de la Poste pose des difficultés pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, une vérification va être réalisée.

➤ Il est signalé que des bris de verre jonchent régulièrement le parking privé du supermarché, situé Place des Tilleuls, ce qui représente un danger pour les usagers. Le responsable de cette enseigne va être invité à faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22 heures 30**.

Le présent compte-rendu contient 9 délibérations numérotées de **19 à 27**.

Le 22 mai 2015,

*Pour le Maire empêché,
Marie-Françoise ISABEL,
1^{ère} Adjointe au Maire*

